

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20231005DEL27

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association "Pompiers Humanitaires Français"

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Le Maroc a été victime d'un séisme de forte magnitude (7 sur l'échelle de Richter) le 8 septembre 2023 aux alentours de 23 h 00, suivi d'une vingtaine de répliques, provoquant de nombreuses victimes et plus de 2 900 morts et plus de 5 600 blessés.

L'association (loi 1901) PHF - Pompiers Humanitaires Français - fondée en mai 2005, a pour but de porter assistance en direct aux populations sinistrées ou par le soutien aux organismes locaux. Les autres missions portent sur des programmes de développement durable.

Le champ d'action de cette organisation de solidarité internationale résulte de la compétence de ses membres dans la Protection Civile et la gestion de crises. Son domaine d'activité comprend également le don de matériels spécifiques et des actions de formation.

Les bénévoles ont des profils très divers (pompiers professionnels, volontaires, comptables, médecins, infirmiers, juristes...) et offrent de leur temps pour conduire l'ensemble des projets.

Aussi, je vous propose donc de verser une subvention de 1 000 € à l'association «Pompiers Humanitaires Français» pour son action humanitaire au profit des sinistrés du séisme de septembre 2023 au Maroc.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « Pompiers Humanitaires Français »,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD